



## AVIS AU PUBLIC COMMODO ET INCOMMODO

**Objet: Autorisation d'exploitation (classe 1)**

Il est porté à la connaissance du public que, par l'arrêté N°1/2016/0701/128/164/dérog.2 du 4 juin 2024, le Ministre du Travail a refusé

**à la société Avery Dennison Luxembourg SA une dérogation relative à la diminution des fréquences des contrôles périodiques des mesures de CO sur leur site à Lamadelaine, PED.**

L'arrêté ministériel a été déposé au service écologique de la commune de Pétange et pourra y être consulté par tous les intéressés.

Conformément à l'article 19 de la loi du 10 juin 1999 relative aux établissements classés, un recours contre les décisions intervenues est ouvert devant le tribunal administratif, qui statuera comme juge de fond.

**Ce recours doit être interjeté sous peine de déchéance dans le délai de quarante jours (du 13 juin 2024 au 23 juillet 2024 inclus).**

Pétange, le 10 juin 2024  
Pour le collège des bourgmestre et échevins

Le secrétaire,

Le bourgmestre,